



### Sommaire

#### II Actes non législatifs

##### RÈGLEMENTS

- ★ Règlement délégué (UE) 2020/256 de la Commission du 16 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en établissant un plan glissant pluriannuel <sup>(1)</sup> ..... 1
- ★ Règlement délégué (UE) 2020/257 de la Commission du 16 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et l'intitulé des variables pour le domaine de la main-d'œuvre <sup>(1)</sup> ..... 9
- ★ Règlement Délégué (UE) 2020/258 de la Commission du 16 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et les intitulés des variables pour le domaine du revenu et des conditions de vie <sup>(1)</sup> ..... 16
- ★ Règlement d'exécution (UE) 2020/259 de la Commission du 25 février 2020 modifiant pour la trois cent dixième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida ..... 29

##### DÉCISIONS

- ★ Décision d'exécution (UE) 2020/260 de la Commission du 25 février 2020 modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1202 en ce qui concerne la prévention de l'explosion et la protection contre l'explosion ..... 31

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

## Rectificatifs

- ★ Rectificatif à la décision (UE) 2019/2208 du Conseil du 9 décembre 2019 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption du protocole n° 1 concernant la définition de la notion de « produits originaires » et les méthodes de coopération administrative (JO L 332 du 23.12.2019) ..... 34

## II

(Actes non législatifs)

## RÈGLEMENTS

### RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/256 DE LA COMMISSION

du 16 décembre 2019

**complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en établissant un plan glissant pluriannuel**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) n° 808/2004, (CE) n° 452/2008 et (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 4, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Il convient d'adopter un système de plan glissant pluriannuel pour une période de huit ans afin de réguler la collecte de données couverte par l'annexe IV du règlement (UE) 2019/1700, de respecter en particulier la périodicité spécifiée par cette annexe et de spécifier la période pendant laquelle des données doivent être collectées.
- (2) La Commission devrait veiller à ce que le présent acte respecte le principe de proportionnalité et n'impose pas une charge ou des frais importants aux États membres ou aux répondants.
- (3) La Commission a mené des consultations appropriées d'experts nationaux lors de la préparation du présent acte délégué,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

#### **Objet**

Le présent règlement établit le plan glissant pluriannuel pour la collecte de données au titre du règlement (UE) 2019/1700 de 2021 à 2028.

*Article 2*

#### **Périodes de collecte de données pour les domaines et pour les thèmes détaillés associés**

1. Pour les domaines avec une seule périodicité, énumérés aux points 3 à 7 de l'annexe IV du règlement (UE) 2019/1700, la période de collecte de données est celle indiquée dans la partie A de l'annexe I du présent règlement.
2. Pour les domaines avec plusieurs périodicités, énumérés aux points 1 et 2 de l'annexe IV du règlement (UE) 2019/1700, la période de collecte de données est celle indiquée dans la partie B de l'annexe I du présent règlement. À cette fin, les thèmes détaillés liés à ces domaines sont regroupés, comme indiqué dans l'annexe II du présent règlement.

*Article 3*

#### **Périodes de collecte de données pour les sujets ad hoc demandés par les utilisateurs**

La période de collecte de données pour les sujets ad hoc demandés par les utilisateurs est celle indiquée dans la partie B de l'annexe I.

<sup>(1)</sup> JO L 261I du 14.10.2019, p. 1.

*Article 4***Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2019.

*Par la Commission*

*La présidente*

Ursula VON DER LEYEN

---

## Période de collecte de données

## Partie A: Périodes de collecte de données pour les domaines avec une seule périodicité

Domaines	Années de la collecte des données							
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Santé					X			
Éducation et formation		X <sup>(1)</sup>						X <sup>(2)</sup>
Utilisation des technologies de l'information et de la communication	X	X	X	X	X	X	X	X
Emploi du temps								
Consommation					X <sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup>			

<sup>(1)</sup> Juillet 2022 à mars 2023.

<sup>(2)</sup> Juillet 2028 à mars 2029.

<sup>(3)</sup> Devait avoir lieu en 2025 mais reportée à 2026 conformément au point 8 de l'annexe IV du règlement (UE) 2019/1700. Pour la première exécution de la collecte de données dans le domaine de la consommation, les États membres peuvent s'écarter d'un an au plus par rapport à l'année de collecte de données définie dans le présent acte délégué.

<sup>(4)</sup> Selon le point 8 de l'annexe II du règlement (UE) 2019/1700, l'exigence relative à la précision pour le domaine de la consommation peut être satisfaite en combinant des microdonnées concernant un maximum de trois années successives d'observations. Dans ce cas, la dernière année d'observation est 2026.

## Partie B: Périodes de collecte de données pour les domaines ayant plusieurs périodicités

Domaines	Groupes (acronymes)	Années de la collecte des données							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Main-d'œuvre	Trimestrielle (LFQ)	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres	Tous les trimestres
	Annuelle (LFY)	X	X	X	X	X	X	X	X
	«Raisons de la migration» et «aménagement du temps de travail» (LF2YA)	X		X		X		X	
	«Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (12 mois)», «handicap et autres éléments du module européen minimum sur la santé» et «éléments du module européen minimum sur la santé» (LF2YB)		X		X		X		X
	Situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail (LF8YA)	X							

Domaines	Groupes (acronymes)	Années de la collecte des données							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Pensions et participation au marché du travail (LF8YB)			X					
	«Les jeunes sur le marché du travail» et «niveau d'éducation atteint – détails, y compris interruption ou abandon de l'éducation» (LF8YC)				X				
	Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale (LF8YD)					X			
	Organisation du travail et aménagements du temps de travail (LF8YE)							X	
	Accidents du travail et problèmes de santé liés au travail (LF8YF)								X
	Sujet ad hoc sur les compétences professionnelles		X						
	Sujet ad hoc (à définir à un stade ultérieur)						X		
Revenu et conditions de vie	Annuelle (ILCY)	X	X	X	X	X	X	X	X
	Enfants (ILC3YA)	X			X			X	
	Santé (ILC3YB)		X			X			X
	Marché du travail et logement (ILC3YC)			X			X		
	Qualité de vie (ILC6YA)		X						X
	Transmission intergénérationnelle des désavantages & Difficultés de logement (ILC6YB)			X					
	Accès aux services (ILC6YC)				X				
	Surendettement, consommation et patrimoine (ILC6YD)						X		
	Sujet ad hoc sur les modes et conditions de vie des enfants dans les familles séparées ou recomposées	X							
	Sujet ad hoc (à définir à un stade ultérieur)			X					
	Sujet ad hoc (à définir à un stade ultérieur)					X			
	Sujet ad hoc (à définir à un stade ultérieur)							X	

## ANNEXE II

## Regroupement des thèmes détaillés pour la collecte de données ayant plusieurs périodicités

Domaines	Thèmes détaillés	Groupes (acronymes)
Main-d'œuvre	Informations sur la collecte de données	Trimestrielle (LFQ)
	Identification	Trimestrielle (LFQ)
	Pondérations	Annuelle (LFY) et trimestrielle (LFQ)
	Caractéristiques de l'entretien	Trimestrielle (LFQ)
	Localisation	Trimestrielle (LFQ)
	Démographie	Trimestrielle (LFQ)
	Citoyenneté et statut d'immigration	Trimestrielle (LFQ)
	Composition du ménage	Annuelle (LFY)
	Composition du ménage – détails spécifiques supplémentaires	Annuelle (LFY)
	Séjour dans le pays	Trimestrielle (LFQ)
	Raison de la migration	Tous les 2 ans (LF2YA)
	Éléments du module européen minimum sur la santé	Tous les 2 ans (LF2YB)
	Handicap et autres éléments du module européen minimum sur la santé	Tous les 2 ans (LF2YB)
	Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail	Tous les 8 ans (LF8YF)
	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)	Trimestrielle (LFQ)
	Caractéristiques élémentaires de l'emploi	Trimestrielle (LFQ)
	Statut professionnel	Trimestrielle (LFQ)
	Durée du contrat	Trimestrielle (LFQ)
	Détails du contrat	Annuelle (LFY)
	Travail à temps plein ou partiel – raison	Trimestrielle (LFQ)
	Travail indépendant économiquement dépendant	Annuelle (LFY)
	Responsabilités d'encadrement	Annuelle (LFY)
	Taille de l'établissement	Annuelle (LFY)
	Lieu de travail	Trimestrielle (LFQ)
	Travail à domicile	Annuelle (LFY)
	Recherche d'emploi	Trimestrielle (LFQ)
	Volonté de travailler	Trimestrielle (LFQ)
	Disponibilité	Trimestrielle (LFQ)
	Deuxième activité ou activités multiples	Trimestrielle (LFQ)
	Recherche d'une autre activité	Annuelle (LFY)
Sous-emploi	Trimestrielle (LFQ)	
Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale	Tous les 8 ans (LF8YD)	

Domaines	Thèmes détaillés	Groupes (acronymes)
	Les jeunes sur marché du travail	Tous les 8 ans (LF8YC)
	Situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail	Tous les 8 ans (LF8YA)
	Pension et participation au marché du travail	Tous les 8 ans (LF8YB)
	Besoins en matière de soins	Annuelle (LFY)
	Début de l'activité	Trimestrielle (LFQ)
	Méthode de recherche d'emploi utilisée	Annuelle (LFY)
	Continuité et interruptions de la carrière	Trimestrielle (LFQ)
	Caractéristiques primaires de la dernière activité	Annuelle (LFY)
	Horaires de travail	Trimestrielle (LFQ)
	Aménagement du temps de travail	Tous les 2 ans (LF2YA)
	Organisation du travail et aménagement du temps de travail	Tous les 8 ans (LF8YE)
	Revenu du travail	Annuelle (LFY)
	Revenu issu des indemnités de chômage	Trimestrielle (LFQ)
	Niveau d'éducation atteint	Trimestrielle (LFQ)
	Niveau d'éducation atteint – détails, y compris interruption ou abandon de l'éducation	Annuelle (LFY) et tous les 8 ans (LF8YC)
	Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (4 semaines)	Trimestrielle (LFQ)
	Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (12 mois)	Tous les 2 ans (LF2YB)
Revenu et conditions de vie	Informations sur la collecte de données	Annuelle (ILCY)
	Identification	Annuelle (ILCY)
	Pondérations	Annuelle (ILCY)
	Caractéristiques de l'entretien	Annuelle (ILCY)
	Localisation	Annuelle (ILCY)
	Démographie	Annuelle (ILCY)
	Citoyenneté et statut d'immigration	Annuelle (ILCY)
	Composition du ménage	Annuelle (ILCY)
	Composition du ménage - détails spécifiques supplémentaires	Annuelle (ILCY)
	Durée du séjour dans le pays	Annuelle (ILCY)
	Handicap et module européen minimum sur la santé	Annuelle (ILCY)
	Informations détaillées sur l'état de santé et le handicap	Tous les 3 ans (ILC3YB)
	Santé des enfants	Tous les 3 ans (ILC3YA)
	Accès aux soins de santé	Annuelle (ILCY)
	Soins de santé	Tous les 3 ans (ILC3YB)

Domaines	Thèmes détaillés	Groupes (acronymes)
	Accès aux soins de santé (enfants)	Tous les 3 ans (ILC3YA)
	Déterminants de la santé	Tous les 3 ans (ILC3YB)
	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)	Annuelle (ILCY)
	Caractéristiques élémentaires de l'emploi	Annuelle (ILCY)
	Caractéristiques du poste de travail	Tous les 3 ans (ILC3YB)
	Durée du contrat	Annuelle (ILCY)
	Statut professionnel	Tous les 3 ans (ILC3YC)
	Situation précise du marché du travail	Annuelle (ILCY)
	Responsabilités d'encadrement	Annuelle (ILCY)
	Expérience professionnelle antérieure	Annuelle (ILCY)
	Calendrier des activités	Annuelle (ILCY)
	Horaires de travail	Annuelle (ILCY)
	Niveau d'éducation atteint	Annuelle (ILCY)
	Niveau d'éducation atteint - détails, y compris interruption ou abandon de l'éducation	Tous les 3 ans (ILC3YC)
	Participation à des activités d'éducation formelle (actuellement)	Annuelle (ILCY)
	Qualité de vie	Annuelle (ILCY)
	Participation sociale et culturelle	Tous les 6 ans (ILC6YA)
	Bien-être	Tous les 6 ans (ILC6YA)
	Privation matérielle	Annuelle (ILCY)
	Privation matérielle spécifique aux enfants	Tous les 3 ans (ILC3YA)
	Caractéristiques du logement principal	Annuelle (ILCY)
	Conditions précises de logement, y compris privation et loyer imputé	Tous les 3 ans (ILC3YC)
	Coûts du logement, y compris coûts d'utilité réduits	Annuelle (ILCY)
	Cadre de vie	Tous les 3 ans (ILC3YC)
	Difficultés de logement (y compris de location) et raisons	Tous les 6 ans (ILC6YB)
	Utilisation de services, y compris de services de soins et services favorisant l'autonomie	Tous les 6 ans (ILC6YC)
	Accessibilité financière des services	Tous les 6 ans (ILC6YC)
	Besoins non satisfaits et raisons	Tous les 6 ans (ILC6YC)
	Accueil de l'enfance	Annuelle (ILCY)
	Revenu du travail	Annuelle (ILCY)
	Revenu issu de transferts sociaux	Annuelle (ILCY)
	Revenu issu de pensions	Annuelle (ILCY)

Domaines	Thèmes détaillés	Groupes (acronymes)
	Autres revenus, y compris revenus de la propriété et du capital et revenus issus de transferts interménages	Annuelle (ILCY)
	Taxes et cotisations effectivement versées après réduction	Annuelle (ILCY)
	Revenu annuel total au niveau des personnes et des ménages	Annuelle (ILCY)
	Surendettement, y compris raisons	Tous les 6 ans (ILC6YD)
	Arriérés	Annuelle (ILCY)
	Éléments de patrimoine, y compris propriété du lieu d'habitation	Tous les 6 ans (ILC6YD)
	Éléments de la consommation	Tous les 6 ans (ILC6YD)
	Transmission intergénérationnelle des avantages et désavantages	Tous les 6 ans (ILC6YB)
	Évaluation des besoins propres	Tous les 6 ans (ILC6YB)

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/257 DE LA COMMISSION****du 16 décembre 2019****complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et l'intitulé des variables pour le domaine de la main-d'œuvre****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) n° 808/2004, (CE) n° 452/2008 et (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Afin de couvrir les besoins identifiés dans les thèmes détaillés concernés, la Commission devrait spécifier le nombre et l'intitulé des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la main-d'œuvre.
- (2) Le nombre de variables à collecter ne dépasse pas de plus de 5 % le nombre de variables collectées pour le domaine de la main-d'œuvre au moment où le règlement (UE) 2019/1700 est entré en vigueur.
- (3) La Commission a mené des consultations appropriées d'experts nationaux dans le cadre de la préparation du présent acte délégué,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la main-d'œuvre sont indiqués dans l'annexe.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2019.

*Par la Commission**La présidente*

Ursula VON DER LEYEN

---

<sup>(1)</sup> JOL 261 I du 14.10.2019, p. 1.

## Nombre et intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la main-d'œuvre

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
01. Éléments techniques – 23 variables techniques (19 trimestrielles; 4 annuelles) – 1 variable dérivée	Informations sur la collecte de données	REFYEAR	Année de l'enquête
		REFWEEK	Semaine de référence
		REFMONTH	Mois de référence
		INTWEEK	Semaine de l'entretien
		HHTYPE	Vivant dans un ménage privé ou dans une institution
		STRATUM	Strate
		PSU	Unité d'échantillonnage primaire
		FSU	Unité d'échantillonnage finale
		DEWEIGHT	Pondération liée à l'échantillonnage
	Identification	IDENT	Identifiant unique
		HHNUM	Numéro de série du ménage
		HHSEQNUM	Numéro d'ordre dans le ménage
	Pondérations	COEFFQ	Facteur de pondération trimestriel
		COEFFY	Facteur de pondération annuel
		COEFF2Y	Facteur de pondération pour les variables bisannuelles
		COEFFMOD	Facteur de pondération annuel — module
		COEFFHH	Facteur de pondération annuel de ménage
	Caractéristiques de l'entretien	INTWAVE	Numéro d'ordre de la vague d'enquête
		INTQUEST	Questionnaire utilisé
		MODE	Mode d'entretien utilisé
		PROXY	Nature de la participation à l'enquête
	Localisation	COUNTRY	Pays de résidence
		REGION	Région de résidence
		DEGURBA	Degré d'urbanisation

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
02. Caractéristiques des personnes et des ménages – 14 variables collectées (9 trimestrielles; 4 annuelles; 1 bisannuelle) – 1 variable dérivée	Démographie	SEX	Sexe
		YEARBIR	Année de naissance
		PASSBIR	Dépassement de l'anniversaire
		AGE	Âge en années révolues
	Citoyenneté et statut d'immigration	CITIZENSHIP	Pays de nationalité principale
		COUNTRYB	Pays de naissance
		COBFATH	Pays de naissance du père
		COBMOTH	Pays de naissance de la mère
	Raison de la migration	MIGREAS	Principale raison de migrer
	Composition du ménage	HHLINK	Lien avec la personne de référence du ménage
	Composition du ménage - détails spécifiques supplémentaires	HHSPOU	Numéro d'ordre du (de la) partenaire
		HHFATH	Numéro d'ordre du père
		HHMOTH	Numéro d'ordre de la mère
	Séjour dans le pays	YEARESID	Durée de séjour dans le pays de résidence en années révolues
COUNTRPR		Pays de résidence précédente	
03. Participation au marché du travail – 35 variables collectées (25 trimestrielles; 10 annuelles) – 2 variables dérivées	Statut professionnel	WKSTAT	Au travail pendant la semaine de référence
		ABSREAS	Principale raison de l'absence du travail pendant l'ensemble de la semaine de référence
		JATTACH	Lien avec l'emploi
		EMPSTAT	Ayant un emploi
		ILOSTAT	Statut professionnel OIT
	Deuxième activité ou activités multiples	NUMJOB	Nombre d'activités
		STAPRO2 J	Statut professionnel dans la deuxième activité
		NACE2J2D	Activité économique de l'unité locale pour la deuxième activité
	Recherche d'emploi	SEEKWORK	Recherche d'un emploi pendant les 4 semaines se terminant au cours de la semaine de référence
		SEEKREAS	Principale raison de ne pas rechercher un emploi

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
		ACTMETNE	A utilisé une méthode de recherche active pour trouver un emploi (pour les personnes non occupées)
		SEEKDUR	Durée de la recherche d'un emploi
	Volonté de travailler	WANTWORK	Volonté de travailler, même si la personne ne recherche pas un emploi
		WANTREAS	Raison principale de ne pas vouloir travailler
	Sous-emploi	WISHMORE	Souhaite travailler plus que le nombre actuel d'heures de travail habituel
	Disponibilité	AVAILBLE	Disponibilité pour commencer à travailler immédiatement ou pour travailler davantage
		AVAIREAS	Principale raison de ne pas être disponible pour commencer à travailler immédiatement ou pour travailler davantage
	Lieu de travail	COUNTRYW	Pays du lieu de travail pour l'activité principale
		REGIONW	Région du lieu de travail pour l'activité principale
	Travail à domicile	HOMEWORK	Travail à domicile pour l'activité principale
	Caractéristiques élémentaires de l'emploi	STAPRO	Statut professionnel dans l'activité principale
		NACE3D	Activité économique de l'unité locale pour l'activité principale
		ISCO4D	Profession dans l'activité principale
		FTPT	Activité principale à temps plein ou à temps partiel (autodéfinie)
	Durée du contrat	TEMP	Permanence de l'activité principale
		TEMPDUR	Durée totale de l'activité principale temporaire
	Détails du contrat	TEMPREAS	Principale raison pour laquelle la personne a une activité principale temporaire
		TEMPAGCY	Contrat avec une agence d'emploi temporaire pour l'activité principale
	Travail à temps plein ou partiel – raison	FTPTREAS	Principale raison du travail à temps partiel dans l'activité principale
	Travail indépendant économiquement dépendant	MAINCLNT	Nombre et importance des clients au cours de la période de 12 mois se terminant par la semaine de référence
		VARITIME	Décision concernant le début et la fin du temps de travail
	Responsabilités d'encadrement	SUPVISOR	Responsabilités d'encadrement dans l'activité principale
	Taille de l'établissement	SIZEFIRM	Taille de l'unité locale pour l'activité principale

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	Recherche d'une autre activité	LOOKOJ	Recherche d'une autre activité
		HWWISH	Nombre d'heures de travail hebdomadaires souhaitées au total par la personne
	Besoins en matière de soins	NEEDCARE	Principale raison pour laquelle la garde d'enfants ou de parents invalides limite la participation au marché du travail
	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)	MAINSTAT	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)
04. Niveau d'éducation atteint et études suivies – 4 variables collectées (1 trimestrielle; 3 annuelles)	Niveau d'éducation atteint	HATLEVEL	Niveau d'éducation atteint (niveau d'éducation le plus élevé achevé avec succès)
	Niveau d'éducation atteint – détails, y compris interruption ou abandon de l'éducation	HATFIELD	Domaine dans lequel a été achevé avec succès le niveau d'éducation le plus élevé
		HATYEAR	Année au cours de laquelle a été achevé avec succès le niveau d'éducation le plus élevé
		HATWORK	Expérience professionnelle sur un lieu de travail dans le cadre de HATLEVEL
05. Durée d'occupation du poste, biographie professionnelle et expérience professionnelle antérieure – 11 variables collectées (6 trimestrielles; 5 annuelles)	Début de l'activité	YSTARTWK	Année au cours de laquelle la personne a commencé à travailler pour son employeur actuel ou comme indépendant dans l'activité principale actuelle
		MSTARTWK	Mois au cours duquel la personne a commencé à travailler pour son employeur actuel ou comme indépendant dans l'activité principale actuelle
	Méthode de recherche d'emploi utilisée	WAYJFOUN	Le service public de l'emploi a aidé à trouver l'activité principale actuelle
		FINDMETH	Méthode la plus efficace utilisée pour trouver l'activité principale actuelle (pour les personnes occupées)
	Continuité et interruptions de la carrière	EXISTPR	Existence d'une expérience professionnelle antérieure
		YEARPR	Année au cours de laquelle la personne a quitté le dernier emploi ou la dernière activité
		MONTHPR	Mois au cours duquel la personne a quitté le dernier emploi ou la dernière activité
		LEAVREAS	Principale raison d'avoir quitté le dernier emploi ou la dernière activité
	Caractéristiques primaires de l'activité antérieure	STAPROPR	Statut professionnel dans le dernier emploi ou la dernière activité
		NACEPR2D	Activité économique de l'unité locale où la personne a travaillé en dernier lieu
		ISCOPR3D	Profession dans la dernière activité
06. Conditions de travail, y compris horaires de travail et aménagement du temps de travail – 14 variables collectées (9 trimestrielles; 5 bisannuelles)	Horaires de travail	CONTRHRS	Heures de travail contractuelles dans l'activité principale
		HWUSUAL	Nombre habituel d'heures de travail par semaine dans l'activité principale
		ABSHOLID	Journées d'absence de l'activité principale pour cause de jours fériés et de congés
		ABSILLINJ	Journées d'absence de l'activité principale pour cause de maladie, blessure ou invalidité temporaire de l'intéressé

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
		ABSOTHER	Journées d'absence de l'activité principale pour d'autres raisons
		EXTRAHRS	Heures supplémentaires effectuées dans l'activité principale
		HWACTUAL	Nombre réel d'heures de travail dans l'activité principale
		HWUSU2 J	Nombre habituel d'heures de travail par semaine dans la deuxième activité
		HWACTU2 J	Nombre réel d'heures de travail dans la deuxième activité
	Aménagement du temps de travail	SHIFTWK	Travail posté dans l'activité principale
		EVENWK	Travail en soirée dans l'activité principale
		NIGHTWK	Travail de nuit dans l'activité principale
		SATWK	Travail le samedi dans l'activité principale
		SUNWK	Travail le dimanche dans l'activité principale
07. Participation à l'éducation et à la formation – 6 variables collectées (3 trimestrielles; 3 bisannuelles)	Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (4 semaines)	EDUCFED4	Participation à l'éducation et à la formation formelles (étudiant ou apprenti) au cours des 4 dernières semaines
		EDUCLEV4	Niveau de l'activité d'éducation ou de formation formelle la plus récente au cours des 4 dernières semaines
		EDUCNFE4	Participation à l'éducation et à la formation non formelles au cours des 4 dernières semaines
	Participation à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (12 mois)	EDUCFED12	Participation à l'éducation et à la formation formelles (étudiant ou apprenti) au cours des 12 derniers mois
		EDUCLEV12	Niveau de l'activité d'éducation ou de formation formelle la plus récente au cours des 12 derniers mois
		EDUCNFE12	Participation à l'éducation et à la formation non formelles au cours des 12 derniers mois
08. Santé: état de santé et handicap, accès aux soins de santé, disponibilité et utilisation de ceux-ci et déterminants de la santé – 2 variables collectées (2 bisannuelles)	Handicap et autres éléments du module européen minimum sur la santé	GENHEALTH	État de santé général auto-perçu
	Éléments du module européen minimum sur la santé	GALI	Limitation des activités en raison de problèmes de santé

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
09. Revenu, consommation et éléments de patrimoine, y compris dettes – 2 variables collectées (1 trimestrielle; 1 annuelle) – 1 variable technique	Revenu du travail	INCGROSS	Salaire mensuel brut de l'activité principale
		INCGROSS_F	Drapeau concernant le salaire mensuel brut de l'activité principale
	Revenu issu des indemnités de chômage	REGISTER	Inscription dans un service public de l'emploi (SPE)
03b. Participation au marché du travail – 11 variables collectées (11 tous les huit ans)	Situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail	HATPAR	Niveau d'éducation atteint des parents du répondant
		HATCNTR	Pays où le niveau d'éducation le plus élevé a été achevé avec succès
		JOBSATISF	Satisfaction concernant l'emploi
		DISCRIMI	Sentiment d'être discriminé au travail dans l'emploi actuel
		JOBOSTA	Principal obstacle à l'obtention d'un emploi convenable
		PRKNLANG	Compétences dans la langue principale du pays d'accueil avant de migrer
		LANGHOST	Compétences actuelles dans la langue principale du pays d'accueil
		SKILLEQ	Équivalence des compétences entre la nouvelle activité principale et l'ancienne
		LANGCOUR	Participation à un cours pour la langue principale du pays d'accueil
		DURFIJOB	Temps nécessaire pour trouver la première activité rémunérée dans le pays d'accueil
		ESTQUAL	Reconnaissance des certifications formelles obtenues à l'étranger

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/258 DE LA COMMISSION****du 16 décembre 2019****complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en spécifiant le nombre et les intitulés des variables pour le domaine du revenu et des conditions de vie****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) n° 808/2004, (CE) n° 452/2008 et (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Afin de couvrir les besoins identifiés dans les thèmes détaillés concernés, il convient que la Commission spécifie le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine du revenu et des conditions de vie (EU-SILC).
- (2) L'enquête EU-SILC est un instrument essentiel pour fournir les informations requises par le semestre européen et le socle européen des droits sociaux, en particulier pour la répartition des revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que diverses politiques de l'Union européenne relatives aux conditions de vie et à la pauvreté, notamment en ce qui concerne la pauvreté des enfants, l'accès aux soins de santé et à d'autres services, le logement, le surendettement et la qualité de vie. Il s'agit également de la principale source de données à des fins de microsimulation et d'estimations rapides de la répartition des revenus et des taux de pauvreté.
- (3) Le nombre de variables à collecter ne dépasse pas de plus de 5 % le nombre de variables collectées pour le domaine du revenu et des conditions de vie au moment où le règlement (UE) 2019/1700 est entré en vigueur.
- (4) La Commission a mené des consultations appropriées d'experts nationaux dans le cadre de la préparation du présent acte délégué,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine du revenu et des conditions de vie sont indiqués dans l'annexe.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

<sup>(1)</sup> JO L 261 I, du 14.10.2019, p. 1.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2019.

*Par la Commission*  
*La présidente*  
Ursula VON DER LEYEN

---

## ANNEXE

## Nombre et intitulés des variables pour le domaine du revenu et des conditions de vie

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
Informations sur la collecte de données	DB010	Année de l'enquête
24 variables techniques (annuelles)	DB020	Pays de résidence
3 variables dérivées (annuelles)	DB040	Région de résidence
	DB050	Strate
	DB060	Unité d'échantillonnage primaire (UEP)
	DB062	Unité d'échantillonnage secondaire (UES)
	DB070	Ordre de sélection des UEP
	DB075	Groupe de rotation
	DB076	Vague d'entretiens
	DB110	Statut du ménage
	DB120	Contact à l'adresse
	DB130	Résultat du questionnaire «ménage»
	DB135	Acceptation de l'entretien «ménage»
	RB010	Année de l'enquête
	RB020	Pays de résidence
	HB010	Année de l'enquête
	HB020	Pays de résidence
	HB040	Jour de l'entretien «ménage»
	HB050	Mois de l'entretien «ménage»
	HB060	Année de l'entretien «ménage»
	HB100	Nombre de minutes pour remplir le questionnaire «ménage»
	PB010	Année de l'enquête
	PB020	Pays de résidence
	PB090	Jour de l'entretien personnel
	PB100	Mois de l'entretien personnel
	PB110	Année de l'entretien personnel
	PB120	Nombre de minutes pour remplir le questionnaire personnel
Identification	DB030	ID du ménage
9 variables techniques (annuelles)	RB030	ID personnel
	RB032	Numéro d'ordre de la personne dans le ménage
	RB040	Identification (ID) actuelle du ménage
	RB100	Personne de l'échantillon ou corésident

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	HB030	ID du ménage
	HB070	ID personnel de la personne répondant au questionnaire «ménage»
	PB030	ID personnel
	PB265	ID personnel de la personne qui a rempli le questionnaire individuel
Pondérations <i>16 variables techniques (annuelles)</i>	DB080	Pondération liée à l'échantillonnage du ménage
	DB090	Pondération transversale du ménage
	DB095	Pondération longitudinale du ménage
	RB050	Pondération personnelle transversale
	RB060	Pondération personnelle de base
	RB062	Pondération longitudinale (durée de deux ans)
	RB063	Pondération longitudinale (durée de trois ans)
	RB064	Pondération longitudinale (durée de quatre ans)
	RB065	Pondération longitudinale (durée de cinq ans)
	RB066	Pondération longitudinale (durée de six ans)
	RL070	Pondération transversale des enfants pour la garde d'enfants
	PB040	Pondération personnelle transversale (ensemble des membres du ménage âgés de 16 ans et plus)
	PB050	Pondération personnelle de base (ensemble des membres du ménage âgés de 16 ans et plus)
	PB060	Pondération personnelle transversale pour le répondant sélectionné
	PB070	Pondération personnelle liée à l'échantillonnage pour le répondant sélectionné
	PB080	Pondération personnelle de base pour le répondant sélectionné
Caractéristiques de l'entretien <i>4 variables techniques (annuelles)</i>	RB250	Statut des données
	HB130	Mode d'entretien utilisé (ménage)
	PB260	Nature de la participation à l'enquête
	PB270	Mode d'entretien utilisé (personne)
Localisation <i>1 variable technique (annuelle)</i>	DB100	Degré d'urbanisation
Démographie <i>9 variables collectées (annuelles)</i> <i>9 variables dérivées (annuelles)</i>	RB080	Année de naissance
	RB081	Âge en années révolues
	RB082	Âge en années révolues au moment de l'entretien
	RB083	Anniversaire passé au moment de l'entretien
	RB090	Sexe

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	RB110	Appartenance au ménage
	RB120	Lieu où la personne a déménagé
	RB220	ID du père
	RB230	ID de la mère
	RB240	ID du conjoint/du (de la) partenaire
	RB245	Statut du répondant
	PB140	Année de naissance
	PB150	Sexe
	PB160	ID du père
	PB170	ID de la mère
	PB180	ID du conjoint/du (de la) partenaire
	PB190	Situation matrimoniale
	PB200	Union consensuelle
Citoyenneté et statut d'immigration <i>4 variables collectées (annuelles)</i>	RB280	Pays de naissance
	RB290	Pays de nationalité principale
	PB230	Pays de naissance du père
	PB240	Pays de naissance de la mère
Composition du ménage <i>2 variables collectées (annuelles)</i>	RB200	Statut résidentiel
	RG_Z#	Grille du ménage
Composition du ménage - détails spécifiques supplémentaires <i>3 variables dérivées (annuelles)</i>	HB110	Type de ménage
	HB120	Taille du ménage
	PB205	Partenaires vivant dans le même ménage
Durée du séjour dans le pays <i>1 variable collectée (annuelle)</i>	RB285	Durée de séjour dans le pays de résidence en années révolues
Handicap et module européen minimum sur la santé <i>3 variables collectées (annuelles)</i>	PH010	État de santé général perçu
	PH020	Problèmes de santé de longue durée
	PH030	Limitation des activités en raison de problèmes de santé
Santé des enfants <i>2 variables collectées (tous les 3 ans)</i>	RCH010	État de santé général (enfant)
	RCH020	Limitation des activités en raison de problèmes de santé (enfant)
Accès aux soins de santé <i>4 variables collectées (annuelles)</i>	PH040	Besoin non satisfait en matière d'examen ou de traitement médical
	PH050	Principale raison du besoin non satisfait en matière d'examen ou de traitement médical
	PH060	Besoin non satisfait de soins dentaires

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	PH070	Principale raison du besoin non satisfait de soins dentaires
Accès aux soins de santé (enfants)	HCH010	Besoin non satisfait en matière d'examen ou de traitement médical (enfants)
4 variables collectées (tous les 3 ans)	HCH020	Principale raison du besoin non satisfait en matière d'examen ou de traitement médical (enfants)
	HCH030	Besoin non satisfait de soins dentaires (enfants)
	HCH040	Principale raison du besoin non satisfait de soins dentaires (enfants)
Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)	RB211	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)
4 variables collectées (annuelles)	PL032	Statut économique actuel autodéfini
	PL040 A	Statut professionnel
	PL040B	Statut professionnel (dernière activité)
Caractéristiques élémentaires de l'emploi	PL051 A	Profession dans l'activité principale
5 variables collectées (annuelles)	PL051B	Profession (dernière activité)
	PL111 A	Activité économique de l'unité locale pour l'activité principale
	PL111B	Activité économique de l'unité locale (dernière activité)
	PL145	Activité principale à temps plein ou à temps partiel (autodéfinie)
Durée du contrat	PL141	Permanence de l'activité principale
1 variable collectée (annuelle)		
Situation précise sur le marché du travail	PL073	Nombre de mois passés à travailler à temps plein en tant que salarié
1 variable collectée (annuelle)	PL074	Nombre de mois passés à travailler à temps partiel en tant que salarié
11 variables dérivées (annuelles)	PL075	Nombre de mois passés à travailler à temps plein en tant que travailleur indépendant (y compris travailleur familial)
	PL076	Nombre de mois passés à travailler à temps partiel en tant que travailleur indépendant (y compris travailleur familial)
	PL080	Nombre de mois passés au chômage
	PL085	Nombre de mois passés à la retraite
	PL086	Nombre de mois passés sans pouvoir travailler en raison de problèmes de santé de longue durée
	PL087	Nombre de mois passés à étudier
	PL088	Nombre de mois passés au service militaire obligatoire
	PL089	Nombre de mois passés à accomplir des tâches ménagères
	PL090	Nombre de mois passés à exercer une autre activité
	PL271	Durée de la période de chômage la plus récente

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
Responsabilités d'encadrement <i>1 variable collectée (annuelle)</i>	PL150	Responsabilités d'encadrement dans l'activité principale
Expérience professionnelle antérieure <i>2 variables collectées (annuelles)</i>	PL016	Existence d'une expérience professionnelle antérieure
	PL200	Nombre d'années passées à exercer une activité rémunérée (comme salarié ou indépendant)
Calendrier des activités <i>12 variables collectées (annuelles)</i>	PL211 A	Activité principale en janvier
	PL211 B	Activité principale en février
	PL211 C	Activité principale en mars
	PL211 D	Activité principale en avril
	PL211 E	Activité principale en mai
	PL211 F	Activité principale en juin
	PL211 G	Activité principale en juillet
	PL211 H	Activité principale en août
	PL211 I	Activité principale en septembre
	PL211 J	Activité principale en octobre
	PL211 K	Activité principale en novembre
	PL211 L	Activité principale en décembre
Horaires de travail <i>2 variables collectées (annuelles)</i>	PL060	Nombre habituel d'heures de travail hebdomadaire dans l'activité principale
	PL100	Nombre habituel d'heures de travail hebdomadaire dans la deuxième, troisième, ... activité
Niveau d'éducation atteint <i>1 variable collectée (annuelle)</i>	PE041	Niveau d'éducation atteint
Participation à des activités d'éducation formelle (actuellement) <i>4 variables collectées (annuelles)</i>	RL010	Éducation préscolaire
	RL020	Scolarité obligatoire
	PE010	Participation à l'éducation et à la formation formelles (étudiant ou apprenti)
	PE021	Niveau de l'activité d'éducation ou de formation formelle actuelle/la plus récente
Qualité de vie <i>2 variables collectées (annuelles)</i>	PW010	Satisfaction générale concernant la vie
	PW191	Confiance en autrui
Privation matérielle <i>14 variables collectées (annuelles)</i>	HD080	Remplacement des meubles usés
	HH050	Capacité de maintenir une température adéquate dans le logement
	HS040	Capacité de se payer une semaine de vacances annuelles loin du domicile
	HS050	Capacité de s'offrir un repas comportant de la viande, du poulet ou du poisson (ou un équivalent végétarien) un jour sur deux

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	HS060	Capacité de faire face à des dépenses financières imprévues
	HS090	Avez-vous un ordinateur?
	HS110	Avez-vous une voiture?
	HS120	Capacité de joindre les deux bouts
	PD020	Remplacement des vêtements usés par des vêtements neufs (et non pas d'occasion)
	PD030	Deux paires de chaussures de la pointure appropriée (y compris une paire de chaussures toute saison)
	PD050	Retrouver des amis/la famille (des proches) autour d'un verre/d'un repas au moins une fois par mois
	PD060	Participation régulière à une activité de loisirs
	PD070	Dépenser chaque semaine une petite somme d'argent pour soi-même
	PD080	Connexion internet pour un usage personnel à domicile
Privation matérielle spécifique aux enfants <i>13 variables collectées (tous les 3 ans)</i>	HD100	Achat de vêtements neufs (et non d'occasion)
	HD110	Deux paires de chaussures de la pointure appropriée (y compris une paire de chaussures toute saison)
	HD120	Fruits et légumes une fois par jour
	HD140	Un repas avec viande, poulet ou poisson (ou équivalent végétarien) au moins une fois par jour
	HD150	Livres adaptés à l'âge des enfants disponibles à la maison
	HD160	Équipements de loisirs de plein air
	HD170	Jeux d'intérieur
	HD180	Activité de loisirs régulière
	HD190	Célébration d'événements particuliers
	HD200	Inviter de temps en temps des amis à jouer ou à partager un repas
	HD210	Participer à des voyages scolaires et à des manifestations scolaires payants
	HD220	Endroit approprié pour étudier ou faire les devoirs
	HD240	Partir en vacances loin de son domicile au moins une semaine par an
Caractéristiques du logement principal <i>3 variables collectées (annuelles)</i>	HH010	Type de logement
	HH021	Modalités d'occupation du logement par le ménage
	HH030	Nombre de pièces à la disposition du ménage
Coûts du logement, y compris coûts d'utilité réduits <i>4 variables collectées (annuelles)</i>	HH060	Loyer actuel pour le logement occupé
	HH070	Coût total du logement
	HH071	Remboursement du capital du prêt hypothécaire
	HS022	Coûts d'utilité réduits

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
Accueil de l'enfance  <i>4 variables collectées (annuelles)</i>	RL030	Garde d'enfants dans un centre d'accueil en dehors des heures de cours (avant/après)
	RL040	Garde d'enfants dans un service de garde de jour
	RL050	Garde d'enfants par une gardienne professionnelle au domicile de l'enfant ou à celui de la gardienne
	RL060	Garde d'enfants par les grands-parents, des membres du ménage autres que les parents, d'autres membres de la famille, des amis ou des voisins
Revenu du travail  <i>5 variables collectées (annuelles)</i>	PY010G/P-Y010N	Revenu, en espèces ou assimilé, de l'activité salariée
	PY020G/P-Y020N	Revenu, non versé en espèces, de l'activité salariée
	PY021G/P-Y021N	Voiture de société
	PY030G	Cotisations d'assurance sociale à la charge de l'employeur
	PY050G/P-Y050N	Bénéfices ou pertes, en espèces, de l'activité indépendante
Revenu issu de transferts sociaux  <i>8 variables collectées (annuelles)</i>  <i>32 variables connues des pays (annuelles)</i>	HY050-G/HY050N	Allocations famille/enfants
	HY060-G/HY060N	Allocations/prestations d'exclusion sociale non classées ailleurs
	HY070-G/HY070N	Aides au logement
	PY090G/P-Y090N	Prestations de chômage
	PY110G/P-Y110N	Prestations de survivants
	PY120G/P-Y120N	Prestations de maladie
	PY130G/P-Y130N	Prestations d'invalidité
	PY140G/P-Y140N	Allocations d'éducation
	HY051G	Allocations famille/enfants (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	HY052G	Allocations famille/enfants (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	HY053G	Allocations famille/enfants (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	HY054G	Allocations famille/enfants (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	HY061G	Allocations/prestations d'exclusion sociale non classées ailleurs (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
HY062G	Allocations/prestations d'exclusion sociale non classées ailleurs (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)	

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	HY063G	Allocations/prestations d'exclusion sociale non classées ailleurs (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	HY064G	Allocations/prestations d'exclusion sociale non classées ailleurs (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	HY071G	Aides au logement (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	HY072G	Aides au logement (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	HY073G	Aides au logement (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	HY074G	Aides au logement (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY091G	Prestations de chômage (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY092G	Prestations de chômage (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY093G	Prestations de chômage (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY094G	Prestations de chômage (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY111G	Prestations de survivants (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY112G	Prestations de survivants (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY113G	Prestations de survivants (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY114G	Prestations de survivants (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY121G	Prestations de maladie (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY122G	Prestations de maladie (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY123G	Prestations de maladie (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY124G	Prestations de maladie (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY131G	Prestations d'invalidité (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY132G	Prestations d'invalidité (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY133G	Prestations d'invalidité (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY134G	Prestations d'invalidité (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	PY141G	Allocations d'éducation (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY142G	Allocations d'éducation (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY143G	Allocations d'éducation (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY144G	Allocations d'éducation (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
Revenu issu de pensions	PY080G/P-Y080N	Pensions reçues de plans privés individuels
<i>2 variables collectées (annuelles)</i>	PY100G/P-Y100N	Prestations de vieillesse
<i>4 variables connues des pays (annuelles)</i>	PY101G	Prestations de vieillesse (Contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY102G	Prestations de vieillesse (Contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
	PY103G	Prestations de vieillesse (Non contributives et subordonnées à des conditions de ressources)
	PY104G	Prestations de vieillesse (Non contributives et non subordonnées à des conditions de ressources)
Autres revenus, y compris revenus de la propriété et du capital et revenus issus de transferts interménages	HY040-G/HY040N	Revenu de la location d'une propriété ou d'un terrain
<i>7 variables collectées (annuelles)</i>	HY080-G/HY080N	Transferts interménages en espèces reçus régulièrement
	HY081-G/HY081N	Pensions alimentaires reçues (obligatoires + volontaires)
	HY090-G/HY090N	Intérêts, dividendes, bénéfices d'investissements en capital dans des entreprises non constituées en société
	HY100-G/HY100N	Remboursements d'intérêts hypothécaires
	HY110-G/HY110N	Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans
	HY170-G/HY170N	Valeurs des biens produits pour la consommation propre
Taxes et cotisations effectivement versées après réduction	HY120-G/HY120N	Impôts sur la fortune versés régulièrement
<i>7 variables collectées (annuelles)</i>	HY121-G/HY121N	Impôts payés au titre de la propriété du logement principal du ménage
	HY130-G/HY130N	Transferts interménages en espèces versés régulièrement
	HY131-G/HY131N	Pensions alimentaires payées (obligatoires + volontaires)
	HY140-G/HY140N	Impôt sur le revenu et cotisations sociales
	HY145N	Remboursements/recettes pour l'ajustement fiscal

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	PY035G/P-Y035N	Cotisations à des plans de pension privés individuels
Revenu annuel total au niveau des personnes et des ménages	HI010	Changement dans le revenu du ménage par rapport à l'année précédente
4 variables collectées (annuelles)	HI020	Raison de l'augmentation du revenu
4 variables dérivées (annuelles)	HI030	Raison de la diminution du revenu
	HI040	Attentes concernant le revenu du ménage dans les 12 prochains mois
	HY010	Revenu brut total du ménage
	HY020	Revenu disponible total du ménage
	HY022	Revenu disponible total du ménage avant transferts sociaux autres que les prestations de vieillesse et de survivants
	HY023	Revenu total disponible du ménage avant transferts sociaux y compris les prestations de vieillesse et de survivants
Arriérés	HS011	Arriérés sur les paiements hypothécaires ou les loyers
4 variables collectées (annuelles)	HS021	Arriérés sur les factures d'eau, de gaz ou d'électricité
	HS031	Arriérés sur les traites d'achats à tempérament ou autres emprunts
	HS150	Charge financière du remboursement de dettes relatives à des achats à tempérament ou à des emprunts
<b>Module du sujet ad hoc 2021</b>		
Modes et conditions de vie des enfants dans les familles séparées et recomposées	HK010	Nombre d'enfants qui sont membres du ménage et dont l'autre parent vit en dehors du ménage
12 variables collectées	HK020	Nombre d'enfants qui ne sont pas membres du ménage et dont un parent vit dans le ménage
1 variable dérivée	PK010	Le membre du ménage a des enfants qui ne sont pas membres du ménage
	RK010	ID du parent et numéro d'ordre de l'enfant qui n'est pas membre du ménage
	RK020	Âge de l'enfant qui n'est pas membre du ménage
	PK020	Principale raison de ne pas passer plus de temps avec les enfants qui sont membres du ménage
	PK030	Principale raison de ne pas passer plus de temps avec les enfants qui ne sont pas membres du ménage
	RK030	Temps habituellement nécessaire au parent pour rejoindre l'enfant qui n'est pas membre du ménage
	RK040	Fréquence des contacts au cours des 12 derniers mois (par téléphone, médias sociaux, etc.) avec l'enfant qui n'est pas membre du ménage
	RK050	Enfant ayant une chambre à coucher où dormir (y compris chambre à coucher partagée avec des frères et sœurs)

Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
	RK060	Fréquence des moments activement passés avec l'enfant (repas, jeux, devoirs scolaires, promenades, discussions, etc.)
	RK070	Nombre de nuits par mois que l'enfant passe dans le ménage (moyenne)
	RK080	Situation juridique de la garde de l'enfant

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/259 DE LA COMMISSION****du 25 février 2020****modifiant pour la trois cent dixième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida <sup>(1)</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 bis, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (1) Le 18 février 2020, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de retirer deux mentions de la liste des personnes, groupes et entités auxquels devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques.
- (2) Il convient donc de modifier l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 25 février 2020.

*Par la Commission,  
au nom de la présidente,  
Le directeur général faisant fonction  
Direction générale de la stabilité financière, des services  
financiers et de l'union des marchés des capitaux*

---

(<sup>1</sup>) JOL 139 du 29.5.2002, p. 9.

## ANNEXE

À l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002, les mentions suivantes sont supprimées de la rubrique «Personnes physiques»:

- 1) «Al-Mokhtar Ben Mohamed Ben Al-Mokhtar Bouchoucha (alias Bushusha, Mokhtar). Adresse: Via Milano 38, Spinadesco (CR), Italie. Né le 13.10.1969, à Tunis, Tunisie. Nationalité: tunisienne. Passeport n° : K754050 (passeport tunisien émis le 26.5.1999, arrivé à expiration le 25.5.2004). N° d'identification nationale: 04756904, délivré le 14.9.1984. Renseignements complémentaires: a) numéro italien d'identification fiscale: BCHMHT69R13Z352T, b) nom de la mère: Hedia Bannour. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 24.4.2002.»
  - 2) «Imad Ben Bechir Ben Hamda Al-Jammali. Adresse: 4 rue Al-Habib Thamir, Menzel Temime, Nabeul, Tunisie (domicile). Date de naissance: 25.1.1968. Lieu de naissance: Menzel Temime, Tunisie. Nationalité: tunisienne. Passeport n° : a) K693812 (passeport tunisien délivré le 23.4.1999, arrivé à expiration le 22.4.2004), b) 01846592 (identification nationale). Renseignements complémentaires: a) numéro italien d'identification fiscale: JMM MDI 68A25 Z352D; b) nom de la mère: Jamilah. Date de la désignation visée à l'article 7 *quinquies*, paragraphe 2, point i): 23.6.2004.»
-

# DÉCISIONS

## DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/260 DE LA COMMISSION

du 25 février 2020

### modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1202 en ce qui concerne la prévention de l'explosion et la protection contre l'explosion

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil <sup>(1)</sup>, et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 12 de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil <sup>(2)</sup>, les produits qui sont conformes à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* sont présumés conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité qui sont couvertes par ces normes ou parties de normes et qui sont énoncées à l'annexe II de ladite directive.
- (2) Par la lettre BC/CEN/46-92 – BC/CLC/05-92 du 12 décembre 1994, la Commission a demandé au Comité européen de normalisation (CEN) et au Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) d'élaborer de nouvelles normes harmonisées et de réviser les normes harmonisées existantes à l'appui de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil <sup>(3)</sup>. Cette directive a été remplacée par la directive 2014/34/UE sans que soient modifiées les exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées en son annexe II.
- (3) En particulier, il a été demandé au CEN et au Cenelec d'élaborer une norme concernant la conception d'appareils destinés à être utilisés en atmosphères potentiellement explosives et les essais y relatifs, comme indiqué dans le chapitre I du programme de normalisation convenu entre le CEN, le Cenelec et la Commission et joint à la demande BC/CEN/46-92 — BC/CLC/05-92. Il a également été demandé au CEN et au Cenelec de réviser les normes existantes afin de les aligner sur les exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 94/9/CE.
- (4) Sur la base de la demande BC/CEN/46-92 – BC/CLC/05-92, le CEN a révisé la norme «EN 1127-1:2011, Atmosphères explosives - Prévention de l'explosion et protection contre l'explosion - Partie 1: Notions fondamentales et méthodologie». À la suite de cette révision, le CEN a présenté à la Commission la norme «EN 1127-1:2019, Atmosphères explosives - Prévention de l'explosion et protection contre l'explosion - Partie 1: Notions fondamentales et méthodologie».
- (5) La Commission a, conjointement avec le CEN, évalué la conformité de la norme «EN 1127-1:2019» élaborée par le CEN à la demande BC/CEN/46-92 – BC/CLC/05-92.
- (6) La norme «EN 1127-1:2019» satisfait aux exigences qu'elle vise à couvrir et qui figurent à l'annexe II de la directive 2014/34/UE. Par conséquent, il convient de publier la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*.
- (7) La norme «EN 1127-1:2019» remplace la norme «EN 1127-1:2011». Par conséquent, il convient de retirer la référence de cette norme du *Journal officiel de l'Union européenne*. Afin de donner aux constructeurs suffisamment de temps pour se préparer à l'application de la norme révisée, il est nécessaire de reporter le retrait de la référence de la norme «EN 1127-1:2011».

<sup>(1)</sup> JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

<sup>(2)</sup> Directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (JO L 96 du 29.3.2014, p. 309).

<sup>(3)</sup> Directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994 concernant le rapprochement des législations des États membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (JO L 100 du 19.4.1994, p. 1).

- (8) Les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/34/UE sont publiées dans la décision d'exécution (UE) 2019/1202 de la Commission (\*). La décision d'exécution (UE) 2019/1202 n'a publié qu'une seule référence de la norme harmonisée «EN IEC 60079-0:2018, Atmosphères explosives - Partie 0: Matériel - Exigences générales (IEC 60079-0:2017)», ce qui confère, à partir du 12 juillet 2019, une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes énoncées dans la directive 2014/34/UE. Elle a également prévu le retrait de la référence de la norme précédant la norme «EN IEC 60079-0:2018». Afin de garantir que les références des normes harmonisées établies à l'appui de la directive 2014/34/UE figurent dans un seul acte, il convient d'inscrire la référence des normes «EN 1127 -1:2019» et «EN 1127-1:2011» aux annexes qui seront ajoutées à ladite décision d'exécution, assortie des références des normes EN IEC 60079-0:2018 et EN 60079-0:2012 + A11:2013.
- (9) Il convient donc de modifier en conséquence la décision d'exécution (UE) 2019/1202.
- (10) La conformité à une norme harmonisée confère une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à partir de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

La décision d'exécution (UE) 2019/1202 est modifiée comme suit:

- 1) les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont remplacés par le texte suivant:

*«Article premier*

Les références des normes harmonisées relatives aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles élaborées à l'appui de la directive 2014/34/UE et énumérées à l'annexe I de la présente décision sont publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

*Article 2*

Les références des normes harmonisées relatives aux appareils et aux systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles élaborées à l'appui de la directive 2014/34/UE et énumérées à l'annexe II de la présente décision sont retirées du *Journal officiel de l'Union européenne* à partir de la date précisée dans ladite annexe.»;

- 2) les annexes I et II sont ajoutées conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 25 février 2020.

*Par la Commission*

*La présidente*

Ursula VON DER LEYEN

---

(\*) Décision d'exécution (UE) 2019/1202 de la Commission du 12 juillet 2019 relative aux normes harmonisées pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères potentiellement explosives élaborées à l'appui de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil (JO L 189 du 15.7.2019, p. 71).

## ANNEXE

## «ANNEXE I

N°	Référence de la norme
1.	EN IEC 60079-0:2018, Atmosphères explosives - Partie 0: Matériel - Exigences générales (IEC 60079-0:2017)
2.	EN 1127-1:2019, Atmosphères explosives - Prévention de l'explosion et protection contre l'explosion - Partie 1: Notions fondamentales et méthodologie

## ANNEXE II

No	Référence de la norme	Date du retrait
1.	EN 60079-0:2012 + A11:2013, Atmosphères explosives - Partie 0: Matériel - Exigences générales (IEC 60079-0:2011 modifiée + IS1:2013)	6 juillet 2021
2.	EN 1127-1:2011, Atmosphères explosives – Prévention de l'explosion et protection contre l'explosion – Partie 1: Notions fondamentales et méthodologie	1 <sup>er</sup> février 2022»

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la décision (UE) 2019/2208 du Conseil du 9 décembre 2019 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption du protocole n° 1 concernant la définition de la notion de «produits originaires» et les méthodes de coopération administrative**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 332 du 23 décembre 2019)

Page 139, ANNEXE IV AU PROTOCOLE N° 1 du projet de décision n° .../2019 du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, du ... 2019 pour ce qui est de l'adoption du protocole n° 1 concernant la définition de la notion de «produits originaires» et les méthodes de coopération administrative

*au lieu de:*

«Version croate

Izvoznik proizvoda obuhvaćenih ovom ispravom (carinsko ovlaštenje br. ... <sup>(1)</sup>) izjavljuje da su, osim ako je drukčije izričito navedeno, ovi proizvodi ... <sup>(2)</sup> povlaštenog podrijetla.»

*lire:*

«Version croate

Izvoznik proizvoda obuhvaćenih ovom ispravom (carinsko ovlaštenje br. ... <sup>(1)</sup>) izjavljuje da su, osim ako je drukčije izričito navedeno, ovi proizvodi ... <sup>(2)</sup> preferencijalnog podrijetla.»

---



ISSN 1977-0693 (édition électronique)  
ISSN 1725-2563 (édition papier)



**Office des publications de l'Union européenne**  
2985 Luxembourg  
LUXEMBOURG

**FR**